

B. 55.40.4.

o.F.1.5.2.11. - SL

Ruegger, 13.6.52

✓ d'accord.

u. l.

Le 29 mai 1952.

13.6.

Note pour le Chef du Département

Lettre de M. Ruegger concernant  
l'utilisation du don de la Confé-  
dération en faveur de la Corée.

Dans sa communication, M. Ruegger relève:

- a) l'impossibilité d'entreprendre l'action de secours envisagée en Corée du Nord vu l'attitude de la Croix-Rouge chinoise et des autorités nord-coréennes;
- b) que des dispositions ont été prises pour transporter de Hongkong au Japon la totalité des secours que le CICR a recueillis pour la Corée du Nord. Ces secours comprennent une partie des médicaments achetés avec le montant mis à la disposition de la Croix-Rouge internationale par la Confédération (fr. 25'000.- environ sur les 100'000.- donnés en octobre 1950);
- c) que des démarches sont entreprises à l'heure actuelle par le CICR auprès des autorités compétentes des Nations Unies en vue d'obtenir l'autorisation d'apporter une aide matérielle aux prisonniers de guerre et aux détenus politiques dans les prisons civiles de la Corée du Sud.

Lorsque le Conseil fédéral décida l'action de secours en Corée, il a insisté pour que la population civile du nord et du sud bénéficie de ces secours. Une aide aux prisonniers de guerre n'entraîne pas en ligne de compte; nous estimons en effet qu'il incombait au gouvernement américain de s'occuper de cette catégorie de victimes.

Bien que nous n'ayons pas changé aujourd'hui notre manière de voir et que nous continuions à être d'avis que la population civile de Corée doit rester en premier lieu bénéficiaire de l'action du Conseil fédéral, nous serions enclins à répondre favorablement à la requête de M. Ruegger. Si vous



--  
partagez cette manière de voir, nous adresserions au président du CICR la lettre ci-jointe.

D'autre part, nous recevrons sans doute incessamment un appel de la part de l'UNKRA (United Nations Korean Reconstruction Agency = Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée) nous invitant à verser une contribution au fonds de cette organisation dirigée, comme vous le savez, par M. Donald Kingsley. Nous nous demandons s'il ne conviendrait pas de proposer à M. Ruegger de remettre à l'UNKRA le reste des médicaments achetés par le CICR avec les fonds que nous lui avons remis en 1950. Le président du CICR, auquel nous avons déjà parlé de cette affaire il y a quelque temps, s'était en principe déclaré d'accord avec notre suggestion.

Annexes

lettre du 14.5.52  
du CICR,  
projet de réponse.